



CRPE 2017

L'organisation de l'année de stage

Les infos en ligne du SNUipp-FSU 63

Jeudi 22 juin 2017

Les résultats du concours CRPE ont été publiés aujourd'hui sur le [site publinet](#) ainsi que [sur le site du SNUipp 63](#).

Le SNUipp-FSU 63 adresse ses félicitations aux lauréats du concours 2017 et leur souhaite bon courage pour leur année de stage.

Dans le département du Puy-de-Dôme, d'ici la rentrée prochaine, une quarantaine de fonctionnaires stagiaires étudiants (FSE) seront nommés en fonction de leur rang au concours et de leur numéro de vœu départemental.

Un groupe Facebook « [PES Clermont-Ferrand 2017-2018](#) » ouvert à tous les stagiaires

- ➔ apportera régulièrement des informations sur la formation ainsi que sur la profession
- ➔ permettra d'échanger entre les membres du groupe

Le dispositif de formation des professeurs stagiaires

Les stagiaires assureront en alternance un mi-temps sur une classe et un mi-temps en formation à l'ESPE Clermont-Auvergne de Chamalières.

Ils suivront trois parcours possibles :

- ➔ un Master MEEF 2^{ème} année (M2) pour ceux qui ont déjà engagé ce cursus universitaire (un M1 MEEF ou un autre M1) ou ceux qui ont un autre master mais désirent valider également ce M2
- ➔ un DU « enseigner dans le 1^{er} degré » réservé aux titulaires d'un autre master
- ➔ un DU « approfondissement » réservé aux titulaires du Master MEEF

Pour effectuer leur année de stage dans une classe, les stagiaires sont nommés en binôme sur des postes qui leur ont été préalablement réservés.

Les critères de priorité retenus par l'administration pour les affectations, sont :

- ➔ le handicap et les raisons médicales
- ➔ le nombre d'enfants
- ➔ le parcours antérieur du stagiaire
- ➔ les propositions de binômes déjà constitués

Le SNUipp-FSU 63 est favorable aux deux premiers critères. En revanche les deux suivants, plus subjectifs, sont imposés par l'administration qui s'est engagée à veiller à ce qu'un stagiaire sans expérience d'enseignement ou sans formation à l'ESPE soit protégé des classes à plusieurs niveaux.

Pour les propositions de binômes déjà constitués, les stagiaires ont la possibilité de lier leurs vœux pour être affectés sur une même classe.

Pour le SNUipp-FSU 63, l'affectation des professeurs stagiaires relève d'une opération du mouvement départemental. A ce titre, les stagiaires qui le souhaitent peuvent adresser leur fiche de vœux à la section départementale pour un suivi de leur affectation.

Même si les organisations syndicales ne participent pas à ces affectations, le SNUipp-FSU sera attentif à leurs résultats.

L'avis du SNUipp-FSU

Le SNUipp-FSU 63, rappelle son inquiétude par rapport à ce dispositif de deux stagiaires par classe qui peut les mettre en difficulté pour la préparation de la classe (notamment en début d'année avec l'organisation matérielle des classes, des progressions, des programmations ...), la relation avec les parents, le partage des disciplines ...

La bienveillance des tuteurs et de l'administration est très importante et est garante de la confiance des stagiaires. Le SNUipp souligne l'importance de la présence des tuteurs en début d'année pour apporter l'aide nécessaire aux stagiaires dans leur prise de fonction. L'administration s'est engagée à ce qu'il soit fourni des outils pratiques pour débiter (progressions, programmations, séquences type).

Le recours à la liste complémentaire

Grâce aux efforts conjoints de différentes organisations syndicales, dont la nôtre, et au regard des besoins de notre département, la DSDEN effectuera cette année des recrutements sur la liste complémentaire.

Le SNUipp-FSU 63 au service des lauréats du concours

Pour toute question, pour toute aide ou tout conseil, les stagiaires peuvent prendre contact par mail ou par téléphone avec la section départementale du SNUipp 63 (snu63@snuipp.fr)

En savoir plus...

[Le concours et après ?](#)

TOUS les *élèves* **SONT CAPABLES** de *réussir*
ENSEMBLE, TRANSFORMONS L'ÉCOLE !





Informés, aidés, conseillés, engagés

Mardi 27 juin à 14h spécial Lauréats du CRPE 2017

Dispositif de formation et de stage

Temps forts de l'année de FSE

Titularisation

Reclassement



Conseils, outils pour débiter

Mes droits

Affectation

Mutations

Au SNUipp-FSU 63,
Maison du Peuple, 1^{er} étage,
29 rue Gabriel Péri, 63000 Clermont-Ferrand

SNUipp 63 – Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC – Section du Puy-de-Dôme

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 ✉ snu63@snuipp.fr

